

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le Budget 2021 s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population rixheimoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par l'Etat. Il confirmera les engagements pris depuis 2008, en l'occurrence :

- le gel des taux de fiscalité, pour la quatorzième année consécutive,
- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement par le contrôle des dépenses des services communaux,
- la préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne, et non par l'endettement,
- la poursuite de la politique de désendettement,
- la recherche active de nouvelles recettes,
- l'adaptation du plan pluriannuel d'investissement en fonction des budgets annuels.

CONTEXTE ECONOMIQUE

D'une ampleur et d'une virulence inédites, l'épidémie de Covid-19, née en Chine, s'est répandue dès les premiers mois de l'année 2020 sur les 5 continents, avec des répercussions profondes sur la santé des populations, l'économie, les finances, les industries, les transports et la vie sociale. Et, à ce jour, la pandémie est loin d'être éradiquée. Elle oblige la communauté internationale à prendre des mesures d'urgence pour sauver population et le système économique.

Les mesures de confinement nécessaires à la protection des personnes entraînent l'arrêt momentané de nombreux secteurs de l'économie, impliquant une chute du Produit Intérieur Brut (PIB). L'environnement économique international pourrait rester durablement incertain.

À l'instar de nombreux pays dans le monde qui ont adopté des mesures de confinement pour lutter contre la propagation du Covid-19, l'économie française est gravement touchée par la pandémie. Le gouvernement a pris des mesures pour soutenir économiquement plusieurs secteurs qui traversent des moments difficiles et nécessitent de l'aide pour pouvoir reprendre leur activité. De très nombreux événements citoyens, d'entreprises et grand public (sportifs, musicaux, salons, élections...) ont été annulés ou reportés. Après une croissance de 1,5 % en 2019, l'économie française a subi une récession massive en 2020 avec une chute du PIB de 8,3% (-5 % pour l'Allemagne ; -10,6 % pour l'Italie, -11 % pour l'Espagne).

L'inflation devrait avoisiner les 1,1 % en 2020. En moyenne annuelle, les prix à la consommation ralentissent après 3 années d'accélération. La baisse de l'inflation résulte, d'une part, d'un ralentissement des prix de l'énergie et des services, et d'autre part, d'un recul accentué des prix des produits manufacturés.

L'objectif du Gouvernement de ramener le taux de chômage à 7% en 2022 est annihilé par la crise sanitaire. Etabli à 8,5 % de la population active en décembre 2019, le taux de chômage atteint à ce jour 9,1 %.

Loi de Finance pour 2021

Les collectivités sont les acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, de l'activité économique et de la transition écologique. Fin novembre 2020, le niveau de trésorerie des collectivités observait une hausse par rapport à fin novembre 2019 alors que le pays subit une décroissance historique. L'Etat encourage ainsi les collectivités à participer à un plan de relance, en engageant de vastes programmes d'investissement.

Les pouvoirs publics ont ainsi décidé d'allouer 700 millions d'euros à la rénovation énergétique des bâtiments publics du bloc communal.

Depuis 2020, 80% des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022 ; en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

La disparition de la TH est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes, avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

La Région

L'Alsace bénéficie d'atouts, lui permettant d'assurer son développement et sa prospérité :

- une situation géographique exceptionnelle au cœur de l'Europe et au croisement de grands axes de communication,
- l'ouverture vers ses voisins : les Cantons de Bâle et le Pays de Bade,
- des outils logistiques performants (lignes TGV, EuroAirport, ports fluviaux, universités,...),
- une main d'œuvre de qualité et bien formée,
- un esprit d'entreprise et d'initiative.

Le 1^{er} janvier 2021, Haut-Rhin et Bas-Rhin se sont regroupés et constituent désormais un seul département : la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). Dotée des compétences départementales traditionnelles, la CEA en a gagné quelques supplémentaires. Elle est ainsi cheffe de file en matière de coopération transfrontalière avec le voisin allemand et a une forte compétence en matière de bilinguisme. Elle pilote l'attractivité touristique et les routes nationales non concédées traversant son territoire lui sont transférées.

Intercommunalité

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), créée en 2010, regroupe 39 communes et concerne près de 273.000 habitants. Elle poursuit ses efforts pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire, en veillant à la qualité de ses infrastructures et de ses services à la population.

Avec une part prépondérante des recettes relevant de la fiscalité économique, m2A ressort lourdement impactée par la crise sanitaire et ses conséquences financières. La Communauté d'Agglomération subit de plein fouet les effets de la contraction de l'activité. En raison du mode de versement décalé des impôts, les baisses de recettes liées à l'activité des entreprises devraient s'étaler sur 3 ans et concerneront essentiellement les exercices 2021 et 2022.

Le ralentissement et la mise à l'arrêt des services (transports urbains, périscolaire, petite enfance, équipements nautiques, parcs de loisirs,...) a entraîné des pertes de recettes tarifaires importantes et immédiates. Les compensations versées par l'Etat ne devraient couvrir qu'un dixième des pertes.

Par ailleurs, m2A perd en 2021 son éligibilité au Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC), dont elle était bénéficiaire depuis 2016.

Le SCIN (Syndicat des Communes de l'Île-Napoléon), également créé en 2010, regroupe les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Illzach, Riedisheim, Rixheim et Sausheim, et reprend des compétences de proximité que n'exerce pas m2A : voirie, construction de bâtiments communaux recevant du public, jeunesse, chemins ruraux, pistes cyclables,....

RIXHEIM

En 2008, la Municipalité a lancé un vaste programme d'investissement pour adapter les infrastructures de la Commune à la taille de la population. Le tableau ci-après rappelle les grands chantiers engagés :

	Financier	Maître d'ouvrage	Etat d'avancement
Extension du groupe scolaire des Romains	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2012
Construction de l'AGORA à Entremont qui abrite l'ACPE, une crèche/garderie de 40 places et un périscolaire de 150 places.	Ville de Rixheim m2A	SCIN (par délégation)	Achevé en 2013
Transformation de l'Hôpital Saint-Sébastien en EHPAD avec construction d'une unité Alzheimer	EHPAD Conseil Général	EHPAD	Achevé en 2013
Création de la Cité des Sports dans le quartier de l'Île-Napoléon	Ville de Rixheim Conseil Général	SCIN	Achevé en 2014
Agrandissement des vestiaires du Stade Municipal	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2014
Création d'un multi-accueil à l'Île-Napoléon avec 35 places en crèche/garderie et 75 places en périscolaire	m2A	m2A	Achevé en 2015
Création d'une cantine périscolaire installée dans l'ancien Centre Commercial d'Entremont	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (1 ^{ère} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Création d'un nouveau Centre Technique Municipal (2 ^{ème} tranche)	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2019
Reconstruction du tennis couvert rue Wilson	Ville de Rixheim	Ville de Rixheim	Achevé en 2015
Aménagement des abords de la gare	Région m2A Ville de Rixheim	SNCF	Achevé en 2016
Construction d'un bâtiment pour les collections du Musée du Papier Peint et les archives municipales (dit 'L'Annexe)	Région m2A Ville de Rixheim	SCIN (par délégation)	Achevé en 2018

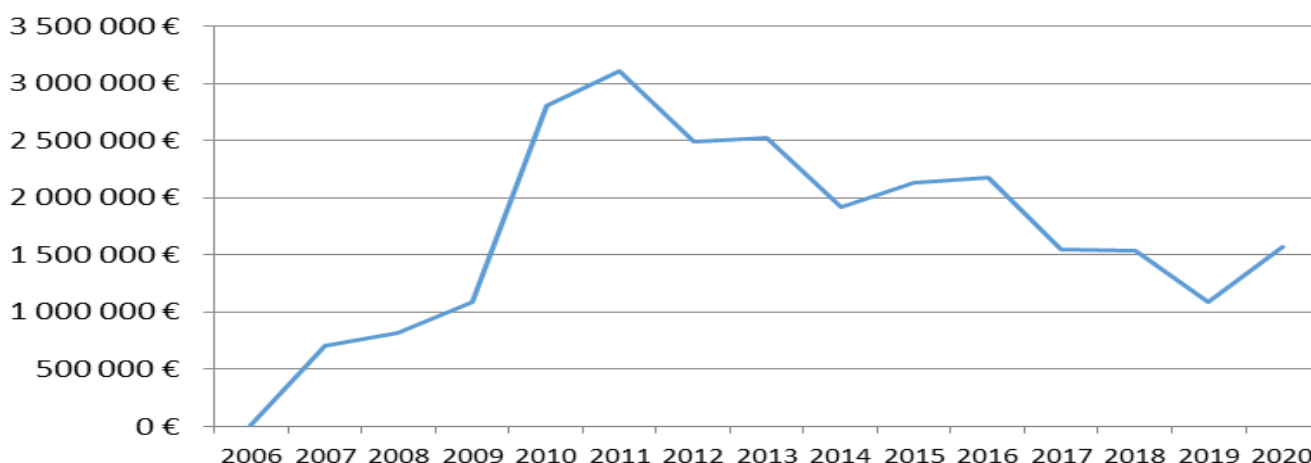
Ce programme d'équipement étant à ce jour intégralement réalisé, il convient à présent de se consacrer à la rénovation des bâtiments existants, notamment à l'amélioration de leur confort et de leur qualité énergétique. L'Ecole Maternelle d'Entremont et l'Ecole Primaire d'Entremont sont les premiers équipements rénovés dans le cadre de ce second programme.

En matière de voirie, avec la réfection de la rue de Habsheim, achevée en 2015, et de la rue de Mulhouse, achevée en 2016, toutes les entrées de ville sont totalement rénovées et embellies. Il convient à présent de poursuivre la réfection des voies secondaires telles la rue des Ormes, la rue de la Brasserie ou le chemin du Steinberg.

Si les finances de la Ville ont été parfaitement redressées depuis 2008, elles ont dû faire face entre 2012 et 2017 à une baisse importante de ses recettes, notamment des dotations de l'Etat. La perte de ressources annuelles est évaluée à 1,6 millions d'euros entre 2012 et 2021. La perte cumulée des ressources de 2012 à 2021 avoisine les 9,8 millions d'euros.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette est l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement augmentées du remboursement courant du capital de la dette.

RIXHEIM - CAF nette de 2006 à 2020



Le résultat de la gestion 2020, toutes sections confondues et y compris les restes à réaliser, est évalué à **3.222.121,56 €**. Il s'explique comme suit :

- les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées à 99,5 %,
- les services ont été contraints au respect rigoureux des crédits alloués ; par ailleurs en raison de la crise sanitaire, divers événements ont été annulés ; les charges réelles de fonctionnement affichent ainsi un taux de réalisation de 87,7 %.

Une partie des investissements programmés en 2020 a dû être reportée. Les restes à réaliser sont évalués à :

- 1.374.600 € en dépenses d'investissement,
- 47.200 € en recettes d'investissement,
- 235.234 € en dépenses de fonctionnement (il s'agit du reversement d'une part des recettes fiscales 2018 à m2A, opération en lien avec les zones industrielles de la Région Mulhousienne).

Le résultat 2020, diminué des restes à réaliser de la section de fonctionnement et arrondi à la centaine d'€ supérieure, soit **1.659.500 €**, pourrait être affecté au financement des investissements de l'exercice 2021.

S'y ajouteraient :

- les recettes d'investissement (FCTVA, TLE, subventions d'équipement, vente de l'immeuble sis 5 rue Leclerc,...) estimées à **741.000 €**,
- une CAF nette propre à l'exercice 2021, estimée à **318.700 €**.

Ces dispositions, développées ci-après, permettraient à la Ville d'appréhender l'exercice 2021 avec une capacité de financement de **2.808.600 €** pour ses nouveaux investissements, tout en respectant la stabilité des taux d'imposition des ménages et en poursuivant le désendettement de la commune.

Le Budget 2021

1. Les recettes de fonctionnement

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition appliqués en 2020 :

- Taxe Foncière sur le bâti 16,12 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 64,42 %.

Le tableau ci-après donne un aperçu des recettes réelles de fonctionnement attendues pour 2021 :

Compte	2020	2021	Ecart	
			Montant	%
002 - Provision reversement 'SIZIRM' 2018	235 234,00	235 234,00	0,00	0,0%
013 - Atténuations de charges	125 500,00	125 500,00	0,00	0,0%
70 - Produits du domaine et ventes	1 045 700,00	1 019 000,00	-26 700,00	-2,6%
73 - Impôts et taxes	12 695 100,00	12 666 700,00	-28 400,00	-0,2%
74 - Dotations, subventions, participations	1 072 500,00	1 072 500,00	0,00	0,0%
75 - Autres produits de gestion courante	476 800,00	488 300,00	11 500,00	2,4%
76 - Produits financiers	300,00	300,00	0,00	0,0%
77 - Produits exceptionnels	72 366,00	77 366,00	5 000,00	6,9%
78 - Reprise sur provisions	32 800,00	0,00	-32 800,00	-100,0%
RECETTES REELLES COURANTES	15 756 300,00	15 684 900,00	-71 400,00	-0,5%

Le tableau ci-après relève les variations de 2020 à 2021 :

Compte	Opération	2020	2021	Ecart
70	Maison de Vie - Atténuation des recettes (suite COVID-19)	36 700,00	12 000,00	-24 700,00
70	Vidéo-protection : Suspension du service au SYMA (Aérodrome)	2 000,00	0,00	-2 000,00
73	Fiscalité	6 190 700,00	6 210 000,00	19 300,00
73	Taxes additionnelles/droits de mutation	494 100,00	500 000,00	5 900,00
73	Suppression du dispositif FPIC (Fonds de Péréquation)	53 600,00		-53 600,00
75	Revenus des immeubles	476 800,00	488 300,00	11 500,00
77	Remboursement exceptionnel subvention ACPE (excédents 2020)		5 000,00	5 000,00

78	Reprise d'une provision pour risques et charges	32 800,00	0,00	-32 800,00
			Ecart	-71 400,00

2. Les dépenses courantes

Le tableau ci-après donne un aperçu des dépenses réelles courantes (dépenses de fonctionnement et remboursement courant du capital de la dette) prévues en 2021 :

Compte	2020	2021	Ecart	
			Montant	%
011 - Charges à caractère général	3 530 000,00	3 534 000,00	4 000,00	0,1%
012 - Charges de personnel	7 082 000,00	7 082 000,00	0,00	0,0%
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00	0,00	0,0%
65 - Autres charges de gestion courante	3 181 800,00	3 226 400,00	44 600,00	1,4%
66 et 16 - Annuité de la dette	865 000,00	788 000,00	-77 000,00	-8,9%
67 - Charges exceptionnelles	25 600,00	25 600,00	0,00	0,0%
739 - Reversements de fiscalité	740 900,00	590 800,00	-150 100,00	-20,3%
DEPENSES REELLES COURANTES	15 455 300,00	15 276 800,00	-178 500,00	-1,2%

Le tableau ci-après relève les variations de 2020 à 2021 :

Compte	Opération	2020	2021	Ecart
011	Conseil Municipal des Jeunes	1 100,00	4 100,00	3 000,00
011	Jumelage	19 200,00	11 000,00	-8 200,00
011	Communication (charte graphique, 'Kayou, 'incroyable printemps')	11 100,00	13 800,00	2 700,00
011	Police Municipale : Résiliation location mobiles radio	4 500,00		-4 500,00
011	Sécurité des bâtiments et équipements (nouveaux contrats)	99 000,00	110 000,00	11 000,00
65	Contribution au SDIS	219 500,00	196 100,00	-23 400,00
65	Subvention au CCAS	43 400,00	50 000,00	6 600,00
65	Contributions au SCIN	1 521 600,00	1 583 000,00	61 400,00
66 et 16	Échéances d'emprunts	865 000,00	788 000,00	-77 000,00
739	Réduction de moitié de la pénalité pour insuffisance de logements sociaux	231 600,00	115 800,00	-115 800,00
739	Suppression du dispositif FPIC (Fonds de Péréquation)	34 300,00		-34 300,00
			Ecart	-178 500,00

3. L'Épargne nette

La CAF nette de l'exercice 2021 s'élèverait ainsi à **408 100 €** (contre 301 000 € pour le budget 2020).

4. Le résultat de l'exercice 2020

Il s'établit comme suit :

	Recette	Dépense	Résultat
Section de Fonctionnement 2020	15 752 809,43	13 473 686,39	2 279 123,04
Provision reversement 'SIZIRM' 2018		235 234,00	-235 234,00
Section d'Investissement 2020	5 917 444,80	4 974 446,28	942 998,52
			2 986 887,56

5. Les recettes d'investissement

Epargne nette de l'exercice (CAF nette)	408 100,00
Disponibilité de l'exercice 2020	2 986 900,00
10222 - FCTVA sur les immobilisations 2019	400 000,00
1022 - Taxes d'urbanisme	150 000,00
1342 - Amendes de polices	50 000,00
13 - Autres subventions	102 800,00
21 - Cessions (Immeuble 5 rue Leclerc)	80 000,00
27 - Créances	5 400,00
	4 183 200,00

Le Budget 2021 disposerait ainsi d'un financement de **4 183 200 €** pour ses investissements, reports compris.

6. Les dépenses d'investissement

	Reports 2020	Nouveaux Crédits	TOTAL
Divers travaux et diverses acquisitions votés en 2020	1 374 600,00		1 374 600,00
Place du Marché : Rénovation de l'ancienne forge et création d'un espace 'After-Work'		410 000,00	410 000,00
Crédits à affecter		2 398 600,00	2 398 600,00
TOTAL	1 374 600,00	2 808 600,00	4 183 200,00

Le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI)

Le tableau de synthèse pour la période 2019 à 2026 est annexé à la présente (cf. ANNEXE n° 1).

L'exercice 2021 prévoit la poursuite du projet de réhabilitation de l'ancienne forge pour y créer un espace 'After-Work'. Une enveloppe supplémentaire de 410 000 € est prévue cette année, avant de boucler l'opération en 2022 avec les aménagements extérieurs et un dernier crédit de 350.000 €.

Si la commune parvient à maintenir son fonds de roulement à un niveau avoisinant les 1.250.000 €, les grands projets suivants devraient être réalisables au cours du mandat électoral 2020-2026, sans recourir à l'emprunt et sans augmenter les taux de fiscalité :

- la rénovation de la Commanderie (4.244.000 €),
- la réhabilitation de l'ancien bâtiment des Services Techniques (1.515.000 €),
- la rénovation des bâtiments scolaires (2.500.000 €),
- la rénovation des salles de sports (950.000 €),

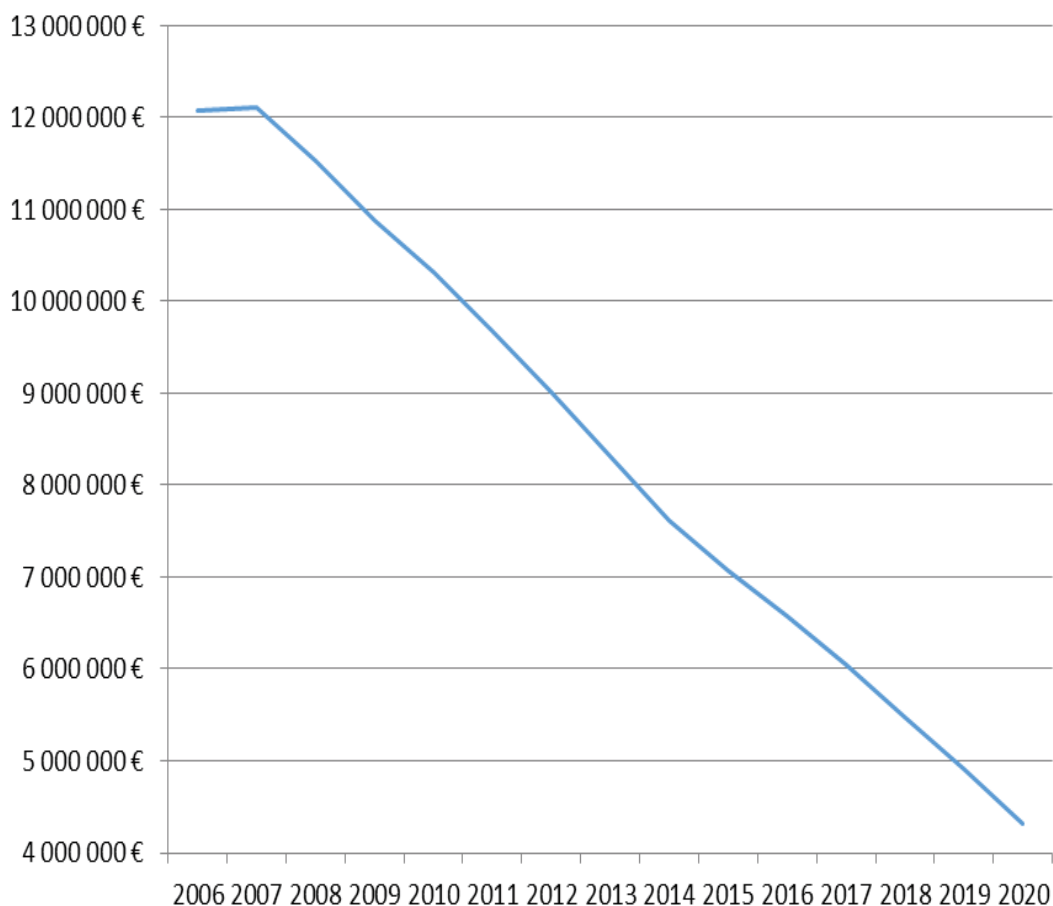
L'endettement

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 4 315 958,56 €. Il est réparti comme suit :

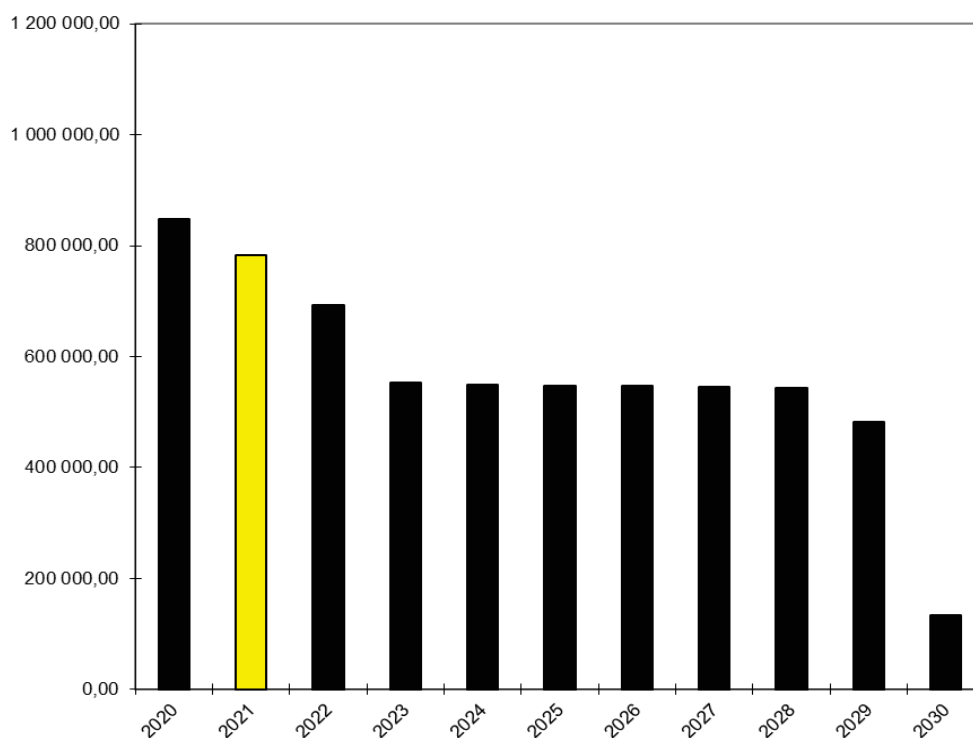
Catégorie de dette	Montant	%
Taux fixe	4 236 634,65	98,2 %
Taux variables ou révisables classiques	79 323,91	1,8 %
Produits structurés à forts risques	0,00	0,0 %
	4 315 958,56	100,0 %

Depuis 2008, la Ville se désendette, comme le souligne le graphique ci-dessous :

Evolution de l'encours de la dette (au 31 décembre de l'exercice)



La dette actuelle s'éteint en 2030. Les annuités évoluent selon le graphique ci-après :



Les ressources humaines

1. La structure des effectifs

Au 31 décembre 2020, la collectivité compte 178 agents pour 153.80 équivalents temps plein. 163 agents permanents dont 8 contractuels (4 en CDI et 4 en CDD) et 15 non permanents.

Les emplois permanents sont répartis comme suit :

- Le secteur administratif compte 43 emplois pourvus : 9 agents de catégorie A (dont 3 en CDI), 11 agents de catégorie B et 23 agents de catégorie C (dont 1 en CDD).
- Le secteur technique compte 97 emplois pourvus dont 39 à TNC : 2 agents de catégorie A (dont 1 en CDD), 2 de catégorie B et 94 de catégorie C (dont 3 en CDD).
- Le secteur social compte 10 emplois à TNC pourvus (Cadre d'emplois des ATSEM),
- Le secteur culturel 1 agent de catégorie A
- Le secteur animation 4 agents de catégorie C
- Le service de police municipale compte 8 agents : 1 agent de catégorie B et 7 agents de catégorie C.

Les emplois non permanents sont répartis comme suit :

- 4 contractuels pour accroissement temporaire d'activité, saisonnier ou remplacement d'agents absents : 1 à temps complet dans la filière administrative, 2 techniques dont 1 à temps non complet et 1 faisant fonction d'ATSEM remplaçante à TNC.
- 9 contrats aidés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) : 4 dans le domaine de la petite enfance et 5 dans la filière technique (2 au CTM et 3 à l'entretien des locaux).
- 0 apprenti
- 1 Directeur de Cabinet
- 1 vacataire pour la distribution du bulletin municipal

2. Les dépenses de personnel en 2020

Elles se sont élevées à 6.671.371,73 € en 2020 après 6.804.383,88 € en 2019, 6.794.991,68 € en 2018 et 6.790.033,61 € en 2017 (cf. ANNEXE n° 2)

En 2018, la commune a repris l'accueil d'emplois saisonniers (job d'été étudiant). En 2020, 4 jeunes ont travaillé pendant 1 mois à temps non complet (20 heures) au Centre Technique Municipal,

Le nouveau régime indemnitaire, mis en place en septembre 2017 a représenté en 2020 : 451.938,41 € pour l'IFSE (170 agents) et 34.913,20 € pour le CIA (154 agents y compris les agents percevant la prime d'intéressement à la performance collective). Une prime exceptionnelle liée à la COVID a également été versée à 91 agents pour un montant total de 20.149 €.

En 2020, la participation de l'employeur à la protection sociale s'est élevée à 30.660 € pour la complémentaire santé (pour 114 agents) et 29.966 € pour la prévoyance (177 agents).

Au courant de l'année 2020, 1 agent a quitté la collectivité (mutation) 6 agents sont partis à la retraite, 2 agents ont sollicité une disponibilité pour convenances personnelles et 1 agent a démissionné.

9 agents ont été recrutés sur des emplois permanents : 1 recrutement par mutation (1 cadre A administratif), 1 recrutement contractuel sur emploi permanent (1 cadre A technique) 7 recrutements après une période de contractuel non permanent ou de contrat aidé (2 au CTM, 3 au service entretien, 1 dans le secteur administratif, 1 agent faisant fonction d'ATSEM).

Le recrutement sur un emploi non permanent d'un directeur de cabinet.

1779,5 heures supplémentaires en 2020 pour un montant brut de 30.843,84 € (6.690 € de moins qu'en 2019).

Le versement de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) a concerné 13 agents pour un montant total de 2.020,80 € (montant individuel variant de 7,89 € à 1.024 €).

Le CNFPT a renoncé au versement de la cotisation formation pour les mois de novembre et décembre 2020 soit une économie de 6.012,57 €.

52 agents ont perçu la NBI (**Nouvelle Bonification Indiciaire**) en 2020 :

Nombre d'agents	Nombre de Points Mensuel	Motif
1	35	Emploi fonctionnel de DGS
9	25	Encadrement d'un service administratif
0	20	Maître d'apprentissage
6	15	Encadrement de proximité (technique et PM)
36	10	Accueil du public

8.030 points ont ainsi été attribués en 2020 pour une valeur de 35.772,05 €.

5 agents ont bénéficié d'un logement de fonction représentant globalement un avantage en nature estimé à 13.931,20 €.

Résidence 'Les Glycines'	1 880,00
Logement Centre LE TREFLE	2 548,80
Logement Ecole Maternelle Centre	1 911,60
Logement de la Cité des Sports	4 337,60
Logement Ecole Primaire Centre	3 253,20
	13.931,20

3. Les prévisions 2021

La Ville envisage :

- La pérennisation de quelques contractuels ou PEC (2 agents faisant fonction d'ATSEM en mars 2021)
- Remplacement de certains départs : 1 poste d'instructeur urbanisme, 1 poste de gestionnaire des marchés publics, 1 agent de propreté urbaine, 1 électricien
- Recrutement d'un agent de voirie
- Départ par mutation d'un policier municipal en janvier
- Recrutement d'un policier municipal en février en remplacement du départ en mutation
- 7 départs à la retraite (1 en janvier, 3 en avril, 1 en mai, 1 en août et 1 en septembre)
- 4^{ème} et dernière phase du PPCR concernant certains agents de catégorie C (93 agents) et qui s'est traduite par l'augmentation de l'indice de rémunération variant de 1 à 8 points selon les grades (soit au total 307 points en ETP pour un montant mensuel charges comprises de 1.934,37 €)
- Augmentation du SMIC à compter du 01/01/2021 qui passe de 10,15 € à 10,25 € de l'heure pour un montant mensuel brut de 1.554,62 €. Cette augmentation maintient le versement d'une indemnité différentielle pour les agents dont le traitement de base mensuel brut est inférieur au SMIC. 15 agents sont concernés pour un montant mensuel brut total de 70 €. Il s'agit des agents classés aux 1^{er} et 2^{ème} échelons de l'échelle C1.
- URSSAF : Hausse de la cotisation patronale AT de 1.13 % à 1.17 % en 2021
- Augmentation de la cotisation versée à STSA (Santé au Travail Sud Alsace) pour le suivi médical des agents suite à une modification du mode de calcul. La cotisation forfaitaire par agent passe de 78 € à 88 € HT soit une augmentation de 1.831,20 € pour l'année 2021.

4. La durée effective du travail dans la commune

Le règlement intérieur élaboré dans la cadre de la mise en œuvre de l'ARTT (Aménagement et Réduction du Temps de Travail) prévoit un temps de travail annuel de 1.592 heures.

Les avantages acquis antérieurement par le personnel, qui ont été à l'époque maintenus, ne permettent pas, dans de nombreux cas, de respecter cette valeur, comme l'a déjà relevé la Chambre Régionale des Comptes. C'est pour y remédier partiellement que le régime des congés d'ancienneté a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019, de même que certaines autorisations spéciales d'absence.

A ce stade, il n'est pas envisagé de revenir sur d'autres avantages acquis sur les jours de congés. En revanche, une réflexion sur l'annualisation du temps de travail pourrait être menée, service par service, dans l'objectif de revenir à la règle définie lors du passage aux 35 heures.

RECETTES

Comptes	CA 2019	CA 2020	Reports 2020-->2021	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Observations
Reprise résultat antérieur	2 605 596,45	2 251 876,18	1 562 634,00	1 659 500,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	15 405 293,82	15 435 987,26	0,00	15 449 666,00	15 501 000,00	15 646 200,00	15 792 900,00	15 941 000,00	16 090 600,00	
013 - Atténuations de charges	119 412,79	130 426,98		125 500,00	126 800,00	128 100,00	129 400,00	130 700,00	132 000,00	+ 1 % / an
70 - Produits serv. domaine et ventes diverses	1 006 366,07	966 328,05		1 019 000,00	1 029 200,00	1 039 500,00	1 049 900,00	1 060 400,00	1 071 000,00	+ 1 % / an
73 - Impôts et taxes	12 721 070,63	12 790 552,42		12 666 700,00	12 793 400,00	12 921 300,00	13 050 500,00	13 181 000,00	13 312 800,00	+ 1 % / an
74 - Dotations, subventions et participations	1 027 780,47	1 004 143,95		1 072 500,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00	Dotations gelées
75 - Autres produits de gestion courante	452 587,82	472 328,04		488 300,00	493 200,00	498 100,00	503 100,00	508 100,00	513 200,00	+ 1 % / an
76 - Produits financiers	137,12	14,27		300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	
77 + 78 - Produits exceptionnels	77 938,92	72 193,55		77 366,00	78 100,00	78 900,00	79 700,00	80 500,00	81 300,00	+ 1 % / an
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT	1 156 145,62	1 360 232,70	47 200,00	741 000,00	645 400,00	645 400,00	645 400,00	645 400,00	645 400,00	
10 - Dotations, fonds divers & réserves	651 513,41	548 139,38		550 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	FCTVA + TLE
13 - Subventions d'investissement	491 998,88	784 406,17	47 200,00	105 600,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	Recette permanente : Amendes de police
16 - Nouveaux emprunts										
21+19 - Cessions d'immobilisations	7 300,00	22 353,82		80 000,00						
27 - Autres immobilisations financières	5 333,33	5 333,33		5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	5 400,00	
TOTAL	19 167 035,89	19 048 096,14	1 609 834,00	17 850 166,00	17 396 400,00	17 541 600,00	17 688 300,00	17 836 400,00	17 986 000,00	

DEPENSES

Comptes	CA 2019	CA 2020	Reports 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	Obs
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT	14 080 578,47	13 631 165,78	235 234,00	15 041 566,00	14 965 000,00	15 026 300,00	15 229 100,00	15 433 700,00	15 639 800,00	
011 - Charges à caractère général	2 608 297,43	2 557 504,95		3 534 000,00	3 479 300,00	3 514 100,00	3 549 200,00	3 584 700,00	3 620 500,00	-90.000 € en 2022 (NUMERI) + 1 % / an
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 804 383,88	6 671 371,73		7 082 000,00	7 122 000,00	7 162 000,00	7 202 000,00	7 242 000,00	7 282 000,00	+ 40.000 € / an à partir de 2022
022 - Dépenses imprévues				30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	3 369 560,64	3 032 500,62		3 226 400,00	3 258 700,00	3 381 300,00	3 505 100,00	3 630 200,00	3 756 500,00	+ 1 % / an + 90.000/an à partir de 2023 (SCIN Voiri
66 + 16 - Annuité de la dette	845 009,78	858 610,44		788 000,00	690 000,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00	Baisse de 2021 à 2023
67 - Charges exceptionnelles	7 486,50	6 556,62		25 600,00	25 900,00	26 200,00	26 500,00	26 800,00	27 100,00	+ 1 % / an
739 - Revers. & restitutions s/impôts et taxes	445 840,24	504 621,42	235 234,00	355 566,00	359 100,00	362 700,00	366 300,00	370 000,00	373 700,00	+ 1 % / an
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT	2 834 581,24	2 194 808,80	1 374 600,00	2 808 600,00	2 431 400,00	2 515 300,00	2 459 200,00	2 402 700,00	2 346 200,00	
F020 - Construction du nouveau CTM (2e tranche)	1 786 457,61	413 989,21	42 700,00							
F020 - Commanderie		39 960,62	4 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	4,2 M€ sur le mandat + 1,4M€ en 2027/28 = 5,6 M€
F020 - Annexe à la Commanderie (confié au SCIN)	105 625,07	543 520,36	3 400,00							
F020 - Ancien bâtiment des Services Techniques		5 558,64	9 400,00	150 000,00	530 000,00	530 000,00	190 000,00	100 000,00		1,5 M€
F026 - Cimetière communal - Travaux				200 000,00						0,2 M€
F21 - Rénovation des bâtiments scolaires				100 000,00	300 000,00	430 000,00	550 000,00	550 000,00	570 000,00	2,5 M€
F411 - Rénovation des équipements sportifs et de loisirs				150 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,95 M€
F70 - Logements sociaux	127 000,00				50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
F822 - Réfection de la voirie										Option : sur emprunts
F91 - Place du Marché et forge	150 000,00	341 217,22		410 000,00	350 000,00					1,0 M€ (after work) + 0,25 M€ (abords) = 1,25 M€
N020 - Dépenses imprévues				30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
N21 - Acquisitions de terrains			115 100,00	600 000,00						
N2 - Autres immobilisations	665 498,56	850 562,75	1 200 000,00	468 600,00	471 400,00	575 300,00	739 200,00	772 700,00	796 200,00	
TOTAL	16 915 159,71	15 825 974,58	1 609 834,00	17 850 166,00	17 396 400,00	17 541 600,00	17 688 300,00	17 836 400,00	17 986 000,00	

Résultat	2 251 876,18	3 222 121,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
-----------------	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--

CAF nette	1 324 715,35	1 804 821,48	-235 234,00	408 100,00	536 000,00	619 900,00	563 800,00	507 300,00	450 800,00	
------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2021 - ANNEXE n° 2 - Charges de personnel de 2016 à 2020

Article		2016	2017	2018	2019	2020
6218	Autre personnel extérieur	169 667,86	192 365,93	166 527,84	93 569,79	87 699,32
6331	Versement de transport	72 075,22	74 439,31	74 679,56	76 548,97	75 346,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 816,28	18 896,21	18 670,03	19 138,03	18 836,89
6336	Cot.ctre nat., ctre gest.de la fct. pub.	64 655,26	68 977,35	72 763,16	76 213,86	75 561,92
6338	Autres impôts, taxes, vers. ass. s/rému.	11 308,55	11 338,44	11 202,55	11 482,50	11 301,15
64111	Rémunération principale	3 063 157,55	3 158 244,40	3 136 090,19	3 167 459,59	3 119 796,13
64112	NBI, suppl. familial de trait. et indem. de résid.	109 235,90	111 585,11	109 473,46	108 090,96	105 254,25
64118	Autres indemnités	910 455,45	913 807,14	955 450,08	960 374,92	937 654,03
64131	Rémunération	210 435,19	204 766,37	412 099,18	383 386,05	353 597,64
64162	Emplois d'avenir	13 274,24	10 996,60			
64168	Autres emplois d'insertion	273 230,04	218 532,12	22 405,86	87 548,02	129 859,88
6417	Rémunération des apprentis	7 612,56	6 276,48	3 145,12	6 621,24	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	705 789,97	716 642,72	732 386,57	733 317,71	709 287,71
6453	Cotisations aux caisses de retraite	875 160,35	883 506,94	868 794,64	882 141,89	869 387,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 734,40	23 077,10	18 539,32	19 081,24	19 202,93
6455	Cotisations pour assurance du personnel	79 857,29	81 520,84	76 945,69	78 488,60	59 612,96
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	16 234,00	13 091,00	7 900,00	6 255,00	5 735,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	224,84	208,96	95,42	278,09	
6458	Cotisations aux autres org. sociaux	10 056,28	10 326,29	10 182,07	10 433,41	11 046,72
6472	Prestations familiales directes	639,27	652,60	825,12	567,08	342,70
64731	Allocations de chômage versées direct.	13 113,78	1 469,03			
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 277,51	17 588,15	20 873,08	20 130,21	18 791,83
6478	Autres charges sociales diverses	51 338,87	49 831,04	58 062,30	62 959,23	60 570,89
6488	Autres charges du personnel	3 003,44	1 893,48	17 880,44	297,49	2 485,40
TOTAUX		6 725 354,10	6 790 033,61	6 794 991,68	6 804 383,88	6 671 371,73

VILLE DE RIXHEIM - ROB 2021 - ANNEXE n° 3 - HEURES SUPPLEMENTAIRES 2020

	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	TOTAL par tâches
Distri.bulletin munic.	816,62 €	1 217,97 €	816,19 €			704,29 €	1 139,31 €		823,17 €	814,96 €	813,11 €	829,50 €	7 975,12 €
Déneigt.													0,00 €
P.M.	1 603,34 €			1 011,13 €	571,00 €	114,31 €		1 475,17 €		752,01 €		704,64 €	6 231,60 €
Visite médicale F.D.M.												47,93 €	47,93 €
Conciergerie HDV	972,42 €	618,45 €	549,01 €	455,65 €	349,40 €	323,08 €	514,15 €	425,30 €	500,66 €	645,04 €	643,84 €	312,11 €	6 309,11 €
Doisiger													0,00 €
Repas ou ménage Glycines	41,08 €	454,01 €	41,20 €					288,04 €			40,96 €	15,30 €	880,59 €
Conciergerie Sports	616,38 €	260,06 €	160,98 €	57,81 €		126,51 €	273,67 €	710,28 €	697,79 €	176,90 €	200,51 €	688,66 €	3 969,55 €
Elections			3 549,20 €										3 549,20 €
Heures compl. Administratif	339,90 €	538,72 €	523,20 €										1 401,82 €
Ménage	40,68 €												40,68 €
Congés payés				371,30 €	66,94 €								438,24 €
TOTAL PAR MOIS													TOTAL ANNEE
TOTAL	4 430,42 €	3 089,21 €	5 639,78 €	1 895,89 €	987,34 €	1 268,19 €	1 927,13 €	2 898,79 €	2 021,62 €	2 388,91 €	1 698,42 €	2 598,14 €	30 843,84 €
TOTAL Heures Suppl.	3 613,80 €	1 871,24 €	4 823,59 €	1 895,89 €	987,34 €	563,90 €	787,82 €	2 898,79 €	1 198,45 €	1 573,95 €	885,31 €	1 768,64 €	22 868,72 €
TOTAL Distri. Bulletin Munic.	816,62 €	1 217,97 €	816,19 €	0,00 €	0,00 €	704,29 €	1 139,31 €	0,00 €	823,17 €	814,96 €	813,11 €	829,50 €	7 975,12 €